

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Evaluation conjointe par la plateforme nationale multi-acteurs

Conformément au nouveau système de suivi, évaluation, redevabilité et apprentissage (MEAL)

April 2016 to April 2017

Processus et détails de l'évaluation conjointe 2017

Pour aider le Secrétariat du Mouvement SUN à mieux comprendre comment vos contributions à l'évaluation conjointe 2017 ont été compilées chez les parties prenantes, et dans quelle mesure le processus a été utile pour les parties prenantes dans le pays, veuillez nous fournir les informations suivantes :

Participation

1. Les groupes d'acteurs suivants fournissent-ils des contributions spécifiques, que ce soit par écrit ou verbalement, à -l'exercice d'Evaluation Conjointe?

Groupe	Oui (indiquer le nombre) / Non (= 0)
Gouvernement	Oui, sept (Agriculture, Sante, Affaires sociales, Affaires humanitaires, Genre, Education, Plan)
Société civile	Oui, un réseau de la société civile
Milieux scientifique et universitaire	Oui, un réseau des scientifiques
Donateurs	Oui, un, réseau des bailleurs (Banque Mondiale)
Nations Unies	Oui, cinq (FAO, PAM, UNICEF, OMS, UNFPA)
Secteur privé	Oui, un (Fédération des Entreprises du Congo)
Autre (veuillez préciser)	

2. Combien de personnes au total ont-elles participé au processus à un moment donné ? 20

Processus

3. Les données de l'évaluation conjointe ont-elles été recueillies et/ou examinées lors d'une réunion en face-à-face, ou par email ?

Étape	Format			
Collecte	Réunion	<input checked="" type="checkbox"/>	Courriel	<input type="checkbox"/>
Examen, validation	Réunion	<input checked="" type="checkbox"/>	Courriel	<input checked="" type="checkbox"/>

4. Si une réunion de collecte ou de validation a eu lieu, veuillez joindre une photo de celle-ci.

Utilité

5. Si une réunion de collecte ou de validation a eu lieu, pouvez-vous affirmer que la réunion a été utile aux participants, au-delà du travail habituel de la plateforme multisectorielle ?

Il y a eu la réunion d'introduction de l'auto-évaluation 2016-2017 pour que chaque réseau participe à cette auto-évaluation. Les contributions des réseaux ont été transmises par e-mail. La réunion d'harmonisation a aussi eu lieu. Celle-ci a été très utile aux participants parce que cet exercice a permis de connaître le niveau d'implication de tout un chacun au Mouvement SUN-RDC. D'habitude, nos réunions sont tenues durant les heures de service.

Pourquoi ?

La réunion d'harmonisation a été très utile aux participants parce que cet exercice a permis de connaître le niveau d'implication de tout un chacun au Mouvement SUN-RDC. De ce fait, c'était en quelque sorte une interpellation pour que chacun participe activement aux réunions et autres activités programmées. D'habitude, nos réunions sont tenues durant les heures de service.

Utilisation par le Mouvement SUN

Veuillez noter que le modèle de rapport complété sera mis en ligne sur notre site Internet, sauf notification contraire des équipes du Mouvement SUN.

Processus 1 : Rassembler les parties prenantes autour d'un espace d'action commun

N / A	0	1	2	3	4
Non applicable	Non commencé	Commencé	En cours	Presque terminé	Terminé
Marqueur de progrès non applicables au contexte actuel	Rien en place	Planification initiée	Planification achevée et mise en œuvre initiée	Mise en œuvre achevée avec les étapes des processus en cours d'opérationnalisation	Entièrement opérationnelle / Cible atteinte / En cours avec la poursuite du suivi / Validée / Preuves fournies

PROCESSUS 1 : Regrouper les parties prenantes dans un espace d'action commun

Le renforcement des mécanismes de coordination au niveau national et sous-national permet aux parties prenantes dans le pays de mieux travailler pour une amélioration des résultats de nutrition. Les plateformes multi-acteurs et multi-secteurs fonctionnelles permettent l'obtention de résultats communs à travers des interactions facilitées des parties prenantes du secteur sur les questions liées à la nutrition. Les plateformes multi-acteurs et multi-secteurs permettent la mobilisation et l'engagement des parties concernées, assistent les structures nationales compétentes dans leur prise de décision, permettent un consensus autour des intérêts et des recommandations communes et favorisent le dialogue au niveau local.

Marqueur de progrès 1.1 : Choisir/développer des mécanismes de coordination au niveau national

DÉFINITION	SIGNES POSSIBLES	NOTE FINALE DE LA PLATEFORME	QUELLES ACTIVITÉS / INTERVENTIONS JUSTIFIENT CHAQUE NOTATION ?
Ce marqueur de progrès examine la mesure dans laquelle les mécanismes de coordination sont mis en place au niveau du gouvernement ainsi que sur la fréquence des réunions organisées par les fonctionnaires de haut niveau. Il indique si les acteurs non-étatiques telles que les agences de l'ONU, les donateurs, les organisations de la société civile et le secteur privé sont organisées en réseaux avec des fonctions de coordination.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Structure formelle multi-acteurs et multi-secteurs de coordination en place, telle qu'un organe coordinateur de haut niveau du gouvernement (soutien politique). ▪ Nomination officielle d'un point focal SUN de gouvernement. ▪ Désignation des points focaux et des coordinateurs de groupes d'acteurs clés, tels que les pour les donateurs, la société civile, les Nations Unies, le secteur privé, ou le milieu académique. ▪ Réunion des membres de la plateforme multisectorielle sur une base régulière : veuillez indiquer le nombre de réunions pour chaque structure de coordination identifiée 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 3 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le cadre de coordination nationale de la plateforme multisectorielle existe et fonctionne. Les réunions se tiennent régulièrement. Huit réunions ont été organisées. ▪ Par contre, le comité national multisectoriel de nutrition mis en place depuis décembre 2015 ne s'est jamais réuni. ▪ Les réseaux ont été mis en place, sauf celui du secteur privé. Les négociations se poursuivent. ▪ Le changement du comité directeur du réseau de la société civile est en cours afin de le redynamiser. ▪ Le mouvement SUN-RDC a établi sa

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse institutionnelle de la capacité de la structure de haut niveau effectuée ▪ Établir ou affiner les termes de référence, plans de travail et autres types de mécanismes de facilitation <p>[Exigences minimales pour la notation 4 : obligation pour les pays de fournir les termes de référence, plans de travail ou autres documents à l'appui].</p>		<p>feuille de route 2017, ainsi que les agences UN.</p>
<p>Marqueur de progrès 1.2 : Coordonner en interne et élargir l'adhésion/faire participer d'autres acteurs pour de plus fortes répercussions</p>			
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les mécanismes de coordination mis en place par le gouvernement et par les acteurs non-étatiques sont en mesure d'atteindre les membres concernés de divers secteurs, afin d'élargir l'influence collective sur les questions nutritionnelles pertinentes. Il analyse également la mesure dans laquelle les niveaux locaux sont impliqués dans l'approche multi-acteurs et multisectorielle en matière de nutrition (par exemple la décentralisation des plateformes).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer les plateformes multisectorielles pour obtenir l'adhésion des membres clés. par ex. : les partenaires au développement, divers groupes de la société civile, les partenariats du secteur privé, les médias, les parlementaires, les scientifiques et les universitaires ▪ Autres ministères et départements engagés à l'instar des secteurs contribuant à la nutrition. ▪ Engager activement les décideurs politiques de l'exécutif. ▪ Engager des acteurs ou des groupes spécialisés sur des thèmes spécifiques tels que le genre ; l'équité ; l'Eau, assainissement, hygiène, etc. ▪ Mettre en place des structures et/ou des processus décentralisés qui soutiennent la planification et l'action au niveau local (Veuillez indiquer le nombre de structures décentralisées existantes, ainsi que les termes de référence le cas échéant) ▪ Impliquer des représentants du niveau local dans les mécanismes nationaux ou créer des mécanismes de rétroaction entre les niveaux central et local, y compris les 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La coordination nationale de la plateforme multisectorielle connaît l'adhésion des secteurs étatiques sensibles à la nutrition, les partenaires techniques et financiers, et les réseaux existant. ▪ Le processus de désignation de quatre autres Points focaux SUN dans quatre ministères sensibles à la nutrition est en cours. ▪ L'engagement des décideurs politiques de l'exécutif pour cette année n'a pas été actif suite à l'instabilité politique en RDC.

	groupes communautaires et les groupes vulnérables. [Fournir des exemples, le cas échéant].		
Marqueur de progrès 1.3 : Contribuer/S'engager au sein de la plateforme multi-acteurs			
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur le fonctionnement réel de la plateforme multisectorielle pour faciliter les interactions régulières entre les parties prenantes concernées. Il indique la capacité interne des plateformes multi-acteurs à engager activement toutes les parties prenantes, à établir des programmes importants, à parvenir à un consensus pour influencer le processus de prise de décision et aboutir à une appropriation et une redevabilité mutuelles pour les résultats.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'assurer que la plateforme multisectorielle produit des résultats par rapport aux plans de travail approuvés ▪ Garantir la contribution régulière de toutes les parties prenantes de la plateforme multi-acteurs aux discussions autour des thèmes suivants : documents politiques et juridiques, cadre commun de résultats, plans, budgets, suivi et rapports financiers, révisions annuelles. ▪ Se servir régulièrement de la plateforme pour l'interaction sur les questions liées à la nutrition parmi les parties prenantes des secteurs concernés. ▪ Amener la plateforme à s'accorder sur le programme et la hiérarchisation des questions, telles que sélectionner les problèmes nutritionnels à mettre en avant, choisir entre plusieurs actions possibles en faveur de la nutrition, ou privilégier des régions ou des groupes ciblés, entre autres. ▪ Utiliser les résultats influencer et plaider auprès d'autres organes de décision. ▪ Les groupes d'acteurs clés s'associent au système de soutien global et contribuent à la plateforme multisectorielle et aux actions en faveur de la nutrition par exemple des actions financières, le plaidoyer, et la participation active. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il existe une feuille de route-2017 du mouvement SUN-RDC qui a été amendée par les partenaires techniques et financiers. Durant les réunions de la plateforme multisectorielle, le suivi des activités exécutées sur le terrain par les parties prenantes est fait, des recommandations formulées, et le compte rendu de chaque réunion rédigé.
Marqueur de progrès 1.4 : Suivre, rédiger des rapports et mener une réflexion critique sur ses propres contributions et réalisations			
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la capacité de</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mener le suivi et rédiger des rapports sur les procédures et résultats de plateforme 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Seuls les rapports de réunion de la plateforme multisectorielle sont rédigés.

<p>redevabilité pour les résultats collectifs de la plateforme multi-acteurs dans son ensemble. Il implique que les acteurs au sein de la plateforme multisectorielle soient capables de mener le suivi et rédiger des rapports sur leurs propres contributions et réalisations.</p>	<p>multisectorielle (y compris sur des sites pertinents, et d'autres moyens de communication) sur une base régulière [Documents à l'appui demandés pour le dernier cycle de <i>reporting</i>].</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de lettres d'information, de rapports d'activités et de suivi de la plateforme multi-acteurs ou du système de coordination de la nutrition (veuillez fournir les documents à l'appui dont vous disposez, le cas échéant) ▪ Les groupes d'acteurs clés suivent les engagements et sont en mesure de rédiger des rapports sur une base annuelle, au minimum, par exemple sur les engagements financiers, les engagements pris dans le cadre du Pacte de la nutrition pour la croissance, etc. 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ La plateforme fait seulement le suivi des activités à travers les réunions de la plateforme. Les partenaires ne soumettent pas leurs rapports mensuels à la plateforme. ▪ Il convient de souligner qu'il n'y a pas de financement alloué à la plateforme multisectorielle pour faire le suivi sur le terrain.
<p>Marqueur de progrès 1.5 : Maintenir l'impact politique de la plateforme multi-acteurs</p>			
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la façon dont l'approche multi-acteurs à la nutrition est institutionnalisée dans les mécanismes nationaux de planification du développement et dans des engagements politiques durables, non seulement par le pouvoir exécutif du gouvernement, mais aussi par les directions d'agences et organisations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégration du mécanisme de plateforme multisectorielle pour la nutrition dans les mécanismes nationaux de planification du développement. ▪ Participation continue du niveau exécutif de leadership politique, indépendamment des résultats. ▪ Engagements institutionnels des groupes d'acteurs clés. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les activités contenues dans la feuille de route-2017 de mouvement SUN ont été intégrées dans le plan national de développement sanitaire. ▪ Durant cette année, la participation de leadership politique a été très timide suite à la situation politique que traverse la RDC.

QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES liées au système de suivi, d'évaluation, de redevabilité et d'apprentissage (MEAL). Donnez-nous votre point de vue sur les partenariats en SITUATION D'URGENCE :		
Si le pays ou une partie du pays s'est trouvé récemment/se trouve actuellement en situation d'urgence (par exemple : situations de conflit, de catastrophe naturelle ou de crise humanitaire), veuillez décrire les types de partenariats.	■ Êtes-vous engagés auprès de partenaires humanitaires ? De quelle manière ? Rencontrez-vous des difficultés ?	■ La plateforme multisectorielle rassemble tous les acteurs intervenant non seulement dans le développement, mais aussi dans les urgences. Ceci veut dire que les acteurs qui travaillent dans les urgences a travers divers clusters (nutrition, sécurité alimentaire, etc...) participent aussi aux réunions de la plateforme durant lesquelles ils partagent les informations et données les plus récentes.
QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES liées au système de suivi, d'évaluation, de redevabilité et d'apprentissage (MEAL). Donnez-nous votre point de vue sur les SYSTÈMES DE REDEVABILITÉ dont vous disposez :		
Respect par les partenaires des Principes de partenariat	Évaluez-vous ou analysez-vous la manière dont votre plateforme multi-acteurs et/ou ses membres respectent les principes d'engagement du Mouvement SUN ? Si oui, pouvez-vous nous faire part des résultats de cette évaluation ? Votre plateforme multi-acteurs encourage-t-elle le respect des principes d'engagement du Mouvement SUN auprès des parties prenantes et des secteurs avec lesquels vous collaborez ? Avez-vous rencontré des cas de non-respect de ces principes ? Comment gérez-vous ces situations ? (Veuillez décrire les mécanismes de rétroaction et de réclamation mis en place ou envisagés par la plateforme multi-acteurs)	<ul style="list-style-type: none"> • La plateforme multisectorielle veille sur le respect des principes d'engagement de la RDC au Mouvement SUN. C'est ainsi que elle demande aux parties prenantes de rendre compte de ce qu'elles font sur le terrain durant les réunions. • Toutefois, elle ne reçoit pas encore les rapports mensuels des activités exécutées sur le terrain par les partenaires et le financement alloué à ces activités.

Parties prenantes	Description/contribution clé de chaque partie prenante au Processus 1
Gouvernement	- Ministères : Agriculture, Sante, Affaires humanitaires, Genre, et Education
ONU	- WFP, UNICEF, FAO, UNFPA
Donateur	-
Secteur privé	-
OSC	-
Autres	- ONG internationales

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DE PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE (AVRIL 2016 À AVRIL 2017) POUR LE PROCESSUS 1 : Rassembler les parties prenantes autour d'un espace d'action commun (à savoir les réalisations globales / changements positifs / principaux défis et propositions d'amélioration / autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition à l'échelle nationale)

- La plateforme multisectorielle est fonctionnelle et organise des réunions mensuellement selon un planning annuel.
- La plateforme multisectorielle est opérationnelle au niveau national seulement.
- Les acteurs travaillant dans le développement tout comme dans les urgences se réunissent autour de cette plateforme.
- Le besoin d'organiser une session de formation à l'intention des secteurs étatiques sur la coordination multisectorielle demeure toujours une nécessité.
- Le suivi des activités exécutées sur le terrain est fait durant les réunions.
- L'organisation de suivi trimestriel ou semestriel n'a jamais été faite suite au non financement de cette activité.
- Les parties prenantes observent les principes d'engagement de la RDC au Mouvement SUN

Processus 2 : Garantir un cadre politique et juridique cohérent

N / A	0	1	2	3	4
Non applicable	Non commencé	Commencé	En cours	Presque terminé	Terminé
Marqueur de progrès non applicables au contexte actuel	Rien en place	Planification initiée	Planification achevée et mise en œuvre initiée	Mise en œuvre achevée avec les étapes des processus en cours d'opérationnalisation	Entièrement opérationnelle / Cible atteinte / En cours avec la poursuite du suivi / Validée / Preuves fournies

Processus 2 : Garantir un cadre politique et juridique cohérent

Le cadre politique et juridique cohérent en place devrait éclairer et orienter la façon dont les parties prenantes nationales travaillent ensemble pour l'amélioration des résultats de la nutrition. Les politiques, stratégies et législations mises à jour sont fondamentales pour prévenir les conflits d'intérêt à travers le large éventail d'acteurs impliqués dans un sujet de société aussi complexe comme la nutrition. Ce processus met l'accent sur l'environnement politique et juridique.

Marqueur de progrès 2.1 : Analyser en permanence les politiques et législations existantes pertinentes pour la nutrition

DÉFINITION	SIGNES POSSIBLES	NOTE FINALE DE LA PLATEFORME	QUELLES ACTIVITÉS / INTERVENTIONS JUSTIFIENT CHAQUE NOTATION ?
Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les politiques existantes pertinentes pour la nutrition (spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition) et les législations sont analysées à l'aide de processus de consultation multisectoriels avec des représentants des différentes parties prenantes, en particulier les représentants de la société civile. Il indique que le point a été fait et que les documents y afférents sont disponibles tout comme le	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse multisectorielle régulière et point sur les politiques et la réglementation en vigueur. ▪ Réflexion sur les politiques en place et le cadre juridique. ▪ Existence d'articles de synthèse. ▪ Indiquer toutes politiques pertinentes pour la nutrition (spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition) et les législations identifiées, analysées au cours de la période de <i>reporting</i> et préciser le type de processus de consultation qui a été appliqué. <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves que les politiques et législations sont analysées</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 3 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'analyse multisectorielle et les points sur les politiques et réglementation ont été faite depuis 2015 par la banque mondiale et lors de l'élaboration du plan national stratégique multisectoriel de nutrition. C'est ainsi que les documents stratégiques de certains ministères, principalement la sante et agriculture, sont en cours d'analyse afin de les rendre plus sensibles à la nutrition. Pour exemple, on peut citer l'a formulation du document de politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle en cours. ▪ Les législations nécessitent encore une analyse beaucoup plus profonde.

<p>sont ceux sur l'analyse en continu du contexte, qui peut éclairer et guider l'élaboration des politiques.</p>			
<p>Marqueur de progrès 2.2 : S'engager en permanence dans le plaidoyer pour influencer le développement, la mise à jour et la diffusion de cadres politiques et juridiques pertinents</p>			
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les parties prenantes sont capables de contribuer, influencer, et plaider pour le développement d'un cadre politique et juridique pour l'amélioration de la nutrition ou la mise à jour de celui en place (c'est-à-dire que les stratégies de plaidoyer et de communication sont mises en place pour soutenir la diffusion des politiques pertinentes). Il se concentre sur la façon dont les pays vérifient la cohérence politique et juridique entre les différents ministères et essaient d'élargir le soutien politique en encourageant l'engagement des parlementaires. Il met également l'accent sur les efforts déployés par les parties prenantes du pays pour influencer les décideurs à soutenir des</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'une stratégie de plaidoyer et de communication nationale, ▪ Plaidoyer pour l'examen ou la révision des politiques et du cadre juridique avec l'aide des autres membres de la plateforme multisectorielle pour garantir la qualité, ▪ Développer un récit et des déclarations communes pour influencer efficacement l'élaboration des politiques. ▪ Attention et soutien des parlementaires (par exemple des groupes qui traitent spécifiquement de la nutrition ; votes à l'appui des changements proposés par la plateforme multisectorielle). ▪ Influencer les ambassadeurs de la nutrition pour la promotion des politiques favorables à la nutrition. ▪ Des groupes d'acteurs clés promeuvent l'intégration de la nutrition dans les politiques nationales et d'autres actions de développement connexes. ▪ Exemples d'engagement à travers les publications, les notes d'orientation, la presse, la sensibilisation des médias sociaux, les ateliers. ▪ Diffusion et communication du cadre politique et juridique par les parties 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il existe quelques documents de plaidoyer élaborés par les partenaires. ▪ Il n'existe pas encore d'une stratégie de plaidoyer et de communication nationale bien définie. Ceci constitue une nécessité absolue.

<p>législations et politiques fondées sur des données probantes qui sont en faveur des plus vulnérables et défavorisés (femmes et enfants) grâce à des approches fondées sur l'équité.</p>	<p>prenantes clés au sein des publics concernés. Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de l'impact du plaidoyer sur les cadres politiques et juridiques et les stratégies de soutien</p>		
<p>Marqueur de progrès 2.3 : Élaborer ou actualiser des cadres politiques et juridiques cohérents par le biais d'efforts coordonnés et harmonisés des parties prenantes nationales</p>			
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les parties prenantes nationales - gouvernement (à savoir les ministères de tutelle) et les partenaires non étatiques - coordonnent leurs contributions pour assurer le développement d'un cadre politique et juridique cohérent.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordonner les politiques et la réglementation de la nutrition entre les ministères de tutelle concernés Par exemple Existence de directives / conseils / soutien ministériels nationaux pour l'intégration de la nutrition dans les politiques sectorielles. ▪ Les groupes d'acteurs clés coordonnent et alignent les contributions aux politiques et législation (spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition) nationales liées à la nutrition ▪ Développer / mettre à jour les cadres politiques et juridiques avec l'aide des autres membres de la plateforme multisectorielle pour en vérifier la qualité. ▪ Existence de politiques et stratégies pertinentes (spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition) mises à jour ▪ Existence d'une législation exhaustive pertinente à la nutrition mettant l'accent sur le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, la législation sur l'enrichissement des aliments et la Loi sur les congés de maternité ainsi que des 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etant donné que le secrétariat exécutif du Mouvement SUN en RDC est assuré par deux ministères (agriculture et sante), l'intégration de la nutrition dans la politique sectorielle agriculture est en cours. Il s'agit de la formulation de la politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle. ▪ A travers la formulation de la politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle, il va se soit que le cadre institutionnel sera révisé afin de le rendre plus inclusif. ▪ Il existe des législations en rapport avec le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, la fortification alimentaire, sur les congés de maternité. Mais, il y a une nécessité de les mettre à jour.

	<p>politiques qui responsabilisent la femme</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérifier la cohérence des politiques de Nutrition avec d'autres politiques de développement telles que les politiques commerciales, agricoles et autres <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves des politiques et des législations développées à travers les efforts coordonnés</p>		
<p>Marqueur de progrès 2.4 : Rendre opérationnels/faire respecter les cadres juridiques</p>			
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la disponibilité de mécanismes pour rendre opérationnel et faire respecter les législations telles que le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, la Loi sur les congés de maternité, la législation sur l'enrichissement des aliments, le droit à l'alimentation, entre autres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilité des lignes directrices nationales et sous-nationales pour opérationnaliser la législation ▪ Existence de mécanismes nationaux / sous-nationaux pour opérationnaliser et appliquer la législation <p>[Bien vouloir partager les rapports / documents pertinents]</p> <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de l'application des lois</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La RDC est au stade de la mise à jour de ces législations. Les lignes directrices tout comme les mécanismes d'application seront élaborées comme mesures d'accompagnement une fois que les législations sont révisées.
<p>Marqueur de progrès 2.5 : Mener un suivi et rédiger des rapports pour l'apprentissage et le maintien de l'impact des politiques et de la législation</p>			
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les politiques et les législations existantes ont été examinées et évaluées afin de documenter les meilleures pratiques ; et sur la mesure dans laquelle les leçons disponibles sont partagées par différentes parties prenantes au sein</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence et utilisation des études des politiques, des rapports de suivi de la recherche, des évaluations d'impact, des disséminations publiques, etc. ▪ Des groupes d'acteurs individuels contribuent à l'apprentissage mutuel <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves des enseignements tirés des examens et des évaluations, telles que des études de cas et des rapports</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ce marqueur n'est pas encore adressed. Toutefois, un pas vient d'être franchi par le Mouvement SUN-RDC. Un Expert de ENN vient de terminer une mission d'une semaine à Kinshasa. Le but de sa mission était d'échanger sur la gestion et les mécanismes d'échange des connaissances.

des plateformes multi-acteurs.			
--------------------------------	--	--	--

QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES liées au système de suivi, d'évaluation, de redevabilité et d'apprentissage (MEAL). Donnez-nous votre point de vue sur les partenariats en SITUATION D'URGENCE :

Si le pays ou une partie du pays s'est trouvée récemment/se trouve actuellement en situation d'urgence (par exemple : situations de conflit, de catastrophe naturelle ou de crise humanitaire), veuillez décrire le processus d'intégration dans les cadres politiques et juridiques.	Les mesures d'atténuation sont-elles clairement intégrées dans les cadres politiques et juridiques pertinents pour la nutrition ?	Bien que des mesures d'atténuation ne soient pas encore prises, une fois prises, il est prévu leur intégration dans le cadre politique et juridique, tel que repris dans le plan national stratégique multisectoriel de nutrition et son plan d'action.
--	---	---

QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES liées au système de suivi, d'évaluation, de redevabilité et d'apprentissage (MEAL). Donnez-nous votre point de vue sur la manière dont NOUS POUVONS MESURER LES EFFORTS EN MATIÈRE DE PLAIDOYER ET LEUR RÉUSSITE :

Mobilisation des défenseurs de haut niveau (y compris les ambassadeurs de la nutrition, les parlementaires et les médias)	Avez-vous suivi des moments de réussite grâce à l'engagement de défenseurs de haut niveau ? Examinez leurs déclarations publiques, leur présence sur des événements de haut niveau, les interventions des parlementaires concernant la nutrition, etc. et transmettez les éléments de preuve démontrant les effets de leurs plaidoyers.	Durant cette année, l'engagement de défenseurs de haut niveau n'a pas été effectif suite aux turbulences et changements politiques.
SMART-ness des nouveaux engagements nutritionnels des gouvernements et des réseaux / alliances (OSC, secteur privé, système des Nations Unies, donateurs) depuis début 2016	Les nouveaux engagements devraient-ils être collectés et suivis dans le cadre du MEAL? Dans l'affirmative, comment cela devrait-il être fait? Si vous avez de l'expérience avec le suivi des engagements dans votre pays, pouvez-vous décrire comment cela a été fait? Était-ce utile? Pour quoi?	Voir commentaire ci-haut

Parties prenantes	Description/contribution clé de chaque partie prenante au Processus 2
Gouvernement	- Ministères : agriculture et sante
ONU	- UNICEF, WFP, FAO
Donateur	-
Secteur privé	-
OSC	-
Autres	-

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DE PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE (AVRIL 2016 À AVRIL 2017) POUR LE PROCESSUS 2 : Un cadre politique et juridique cohérent (à savoir les réalisations globales / changements positifs / principaux défis et propositions d'amélioration / autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition dans le pays)

- Pour cette année, il n'a pas eu suffisamment d'avancées en rapport avec le cadre politique et juridique suite à la situation politique que la RDC traverse pour le moment.
- Toutefois, on peut citer la formulation de la politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle en cours.

Processus 3 : Aligner les actions autour d'un cadre commun de résultats

N / A	0	1	2	3	4
Non applicable	Non commencé	Commencé	En cours	Presque terminé	Terminé
Marqueur de progrès non applicables au contexte actuel	Rien en place	Planification initiée	Planification achevée et mise en œuvre initiée	Mise en œuvre achevée avec les étapes des processus en cours d'opérationnalisation	Entièrement opérationnelle / Cible atteinte / En cours avec la poursuite du suivi / Validée / Preuves fournies

Processus 3 : Alignement des actions autour d'un cadre commun de résultats (CCR – voir ANNEXE 4 pour la définition)

L'alignement des actions dans tous les secteurs qui contribuent de manière significative à l'amélioration de la nutrition démontre la mesure dans laquelle de multiples secteurs et parties prenantes travaillent efficacement ensemble et la mesure dans laquelle les politiques et les législations sont opérationnalisées pour assurer que toutes les personnes, en particulier les femmes et les enfants, bénéficient d'une amélioration de leur état nutritionnel. Ce processus se penche sur le côté opérationnel des cadres politique et juridiques et la façon dont ils se traduisent en actions.¹ Le terme « cadre commun de résultats » est utilisé pour décrire un ensemble de résultats escomptés convenus entre les différents secteurs des gouvernements et les principales parties prenantes par le biais d'un processus négocié. L'existence de résultats communs convenus permettrait aux parties prenantes de rendre leurs actions plus axées sur la nutrition par une coordination ou une intégration accrue. Dans la pratique, un cadre commun de résultats peut donner lieu à un ensemble de documents qui sont reconnus comme un point de référence pour tous les secteurs et parties prenantes qui travaillent ensemble pour un impact dans les efforts de renforcement de la nutrition.

Marqueur de progrès 3.1 : Aligner les actions existantes avec les cibles/stratégies nationales en matière de nutrition

DÉFINITION	SIGNES POSSIBLES	NOTE FINALE DE LA PLATEFORME	QUELLES ACTIVITÉS / INTERVENTIONS JUSTIFIENT CHAQUE NOTATION
Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les groupes d'acteurs ont fait le point avant d'aligner leurs propres plans et programmes pour la nutrition en conséquence afin de refléter les politiques et priorités nationales. Il se concentre sur l'alignement des actions à travers tous les secteurs et parties	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue/Analyse de la situation nutritionnelle multisectorielle ▪ Analyse des programmes gouvernementaux sectoriels et des mécanismes de mise en œuvre ▪ Cartographie des parties prenantes et d'actions pour la nutrition ▪ Consultations multi-acteurs pour l'alignement des actions 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Après l'élaboration du plan national stratégique multisectoriel de nutrition et son plan opérationnel, les acteurs se réfèrent à ces documents pour déterminer la plupart des activités à insérer dans leur plan de travail annuel. ▪ L'analyse des programmes des secteurs étatiques est en cours avec

¹ « Actions » se réfère aux interventions, des programmes, services, campagnes et lois adoptées ou aux politiques spécifiques. Les séries 2013 de la publication du *The Lancet* sur la nutrition maternelle et infantile fournissent un ensemble d'actions spécifiques de nutrition fondées sur des preuves à fort impact, y compris l'adoption de pratiques telles que « l'allaitement maternel exclusif pendant six mois »

<p>prenantes qui contribuent de façon significative à l'amélioration de la nutrition. Note : tandis que le Marqueur de Progrès 2.1 se focalise sur la révision des politiques et législations, le Marqueur de Progrès 3.1 se concentre la révision des programmes et la capacité de mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> Liste des lacunes existantes et accord sur les actions de base en nutrition, en alignement avec le cadre politique et légal <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des documents à l'appui de l'alignement</p>		<p>comme but de les rendre sensibles à la nutrition.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le draft de la cartographie des intervenants en nutrition et sécurité alimentaire existe et il ne reste que sa finalisation.
<p>Marqueur de progrès 3.2 : Traduire les cadres politiques et juridiques en un cadre commun de résultats pouvant être mis en œuvre afin de renforcer la nutrition</p>			
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les parties prenantes sont capables de s'harmoniser autour d'un cadre commun de résultats afin d'aligner efficacement les interventions pour améliorer la nutrition dans le pays. Le cadre commun de résultats est reconnu comme cadre d'orientation pour la mise en œuvre à moyen / long terme des actions avec des cibles nutritionnelles clairement identifiées. Idéalement, un cadre commun de résultat devrait avoir identifié le mécanisme de coordination (et les capacités y relatives) et défini les rôles et redevabilités de chacune des parties prenantes pour la mise en œuvre. Il devrait englober une matrice de mise en œuvre, un cadre de suivi et d'évaluation et des interventions chiffrées, y compris les estimations de coûts de coordination et de suivi et</p>	<ul style="list-style-type: none"> Définir les objectifs à moyen / long terme pour la nutrition dans le cadre de la planification nationale Définir le processus de mise en œuvre avec des rôles clairs pour les groupes d'acteurs² S'accorder sur le cadre commun de résultats pour le renforcement de la nutrition. Les éléments d'un cadre commun de résultats doivent être les suivants : Titre du cadre commun de résultats ; plan de mise en œuvre avec des rôles définis des parties prenantes dans des secteurs clés (par exemple la santé, l'agriculture, la protection sociale, l'éducation, l'Eau, assainissement, hygiène, le sexe) ; les estimations des coûts des interventions incluses ; les estimations de coûts pour le 	<ul style="list-style-type: none"> 2 	<ul style="list-style-type: none"> Lors de l'élaboration du plan national stratégique multisectoriel de nutrition, le cadre commun des résultats a été aussi élaboré. Mais, il faudrait aligner les cibles du cadre commun des résultats en tenant compte du plan national de développement sanitaire.

² Cela suppose l'existence de coordination et de l'engagement multisectoriel et multi-acteurs dans le cadre du Processus 1

évaluation.	<p>plaidoyer, la coordination et le suivi et évaluation; les besoins de renforcement des capacités et les priorités</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluation de la capacité de coordination pour soutenir le cadre commun de résultats <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir la preuve d'un plan solide qui a été techniquement et politiquement approuvé. Merci de préciser si vous avez utilisé la « checklist » : Quality Check List</p>		
Marqueur de progrès 3.3 : Organiser et mettre en œuvre les priorités annuelles conformément au cadre commun de résultats			
<p>Ce marqueur de progrès porte spécifiquement sur les compétences nationales et locales à séquencer les actions prioritaires et à les mettre en œuvre. Cela nécessite, d'une part, une compréhension claire des lacunes en termes de capacité de prestation et, d'autre part, une volonté des parties prenantes de niveau national et global à mobiliser leur expertise technique afin de répondre en temps opportun et de manière coordonnée, aux besoins identifiés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluations réalisées sur la capacité de mise en œuvre, y compris la main-d'œuvre et d'autres ressources. ▪ Séquençage des priorités pour mobiliser les entités responsables de la mise en œuvre et développer leurs capacités conformément aux évaluations et mécanismes communs ▪ Existence de plans de travail annuels détaillés avec des cibles mesurables pour guider la mise en œuvre. ▪ Réforme institutionnelle mise en œuvre selon les besoins pour accroître la capacité du mécanisme de coordination. <p>Exigences minimales pour la</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Depuis que ce plan national stratégique multisectoriel de nutrition et son plan d'action, la mise en œuvre n'a pas suivi du cote gouvernement suite au manque de financement. Cependant, les partenaires ont financés quelques activités avec leurs propres financements.

	<p>notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves des actions alignées autour de priorités annuelles, comme un plan de travail annuel ou le plan de mise en œuvre</p>		
<p>Marqueur de progrès 3.4 : Assurer un suivi conjoint des actions prioritaires conformément au cadre commun de résultats</p>			
<p>Ce marqueur de progrès porte spécifiquement sur la façon dont les systèmes d'information sont utilisés pour suivre la mise en œuvre des actions prioritaires pour l'amélioration de la nutrition. Il examine plus particulièrement la disponibilité des rapports conjoints de progrès qui peuvent utilement éclairer l'ajustement des interventions et contribuer à un ciblage harmonisé et la prestation de services coordonnée entre les parties prenantes du pays.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Système d'information (par exemple : plateformes et portails multi-sectoriels) en place pour recueillir, analyser et communiquer régulièrement les indicateurs convenus en mettant l'accent sur la mesure de la couverture de la mise en œuvre et de la performance ▪ Existence de rapports d'avancement réguliers ▪ Tenue des examens conjoints annuels / réguliers et des visites de suivi ▪ Ajustements des plans annuels, y compris des budgets sur la base de l'analyse de la performance ▪ Existence d'un suivi participatif de la société civile <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de l'examen régulier / annuel de la couverture de la mise en œuvre et de la performance des actions prioritaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La mise en œuvre du plan opérationnel du plan national stratégique multisectoriel de nutrition n'est pas encore effective suite au manque d'allocation financière du gouvernement.
<p>Marqueur de progrès 3.5 : Évaluer la mise en œuvre des actions pour comprendre, atteindre et maintenir leurs effets sur la nutrition</p>			
<p>Ce marqueur de progrès porte spécifiquement sur la façon dont les résultats et le succès sont en cours d'évaluation pour éclairer la prise de décision concernant la mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports et publications d'enquêtes sur la population, des études de mise en œuvre, de l'évaluation de l'impact et de la recherche opérationnelle ▪ Intégrer et partager les leçons 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La mise en œuvre du plan opérationnel du plan national stratégique multisectoriel de nutrition n'est pas encore effective suite au manque d'allocation financière du

<p>et rassembler des preuves que les populations sont bénéficiaires.</p>	<p>appries, bonnes pratiques, études de cas, narratifs de changement et les progrès dans la mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Audit social des résultats et analyse de l'impact par la société civile ▪ Plaider pour une couverture plus élargie et efficace des programmes spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de l'évaluation du renforcement de la mise en œuvre, qui démontrent l'impact de la nutrition et sont mis à la disposition du public</p>		<p>gouvernement.</p>
--	---	--	----------------------

<p>QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES liées au système de suivi, d'évaluation, de redevabilité et d'apprentissage (MEAL). Donnez-nous votre point de vue sur les partenariats en SITUATION D'URGENCE :</p>		
<p>Si le pays ou une partie du pays s'est trouvé récemment/se trouve actuellement en situation d'urgence (par exemple : situations de conflit, de catastrophe naturelle ou de crise humanitaire), veuillez décrire le processus d'alignement avec les mesures d'urgence.</p>	<p>Les mesures d'atténuation sont-elles mises en œuvre de manière claire et coordonnée ? Un paquet multisectoriel minimum est-il mis en œuvre en cas d'urgence ? Si oui, pouvez-vous préciser ?</p>	<p>Par manque d'allocation budgétaire, la mise en œuvre du plan opérationnel du plan national stratégique multisectoriel de nutrition n'est pas encore effective.</p>

Parties prenantes	Description/contribution clé de chaque partie prenante au Processus 3
Gouvernement	- Ministères : agriculture et sante
ONU	- UNICEF, WFP, FAO
Donateur	-
Secteur privé	-
OSC	-
Autres	-

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DE PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE (AVRIL 2016 À AVRIL 2017) POUR LE PROCESSUS 3 : Cadre commun de résultats pour le plan national de nutrition (programmation alignée)
 (réalisations globales / changements positifs / défis et suggestions d'améliorations clés / autres activités pertinentes dans le cadre des efforts nationaux de renforcement de la nutrition)

Processus 4 : Procéder au suivi financier et mobiliser des ressources

N / A	0	1	2	3	4
Non applicable	Non commencé	Commencé	En cours	Presque terminé	Terminé
Marqueur de progrès non applicables au contexte actuel	Rien en place	Planification initiée	Planification achevée et mise en œuvre initiée	Mise en œuvre achevée avec les étapes des processus en cours d'opérationnalisation	Entièrement opérationnelle / Cible atteinte / En cours avec la poursuite du suivi / Validée / Preuves fournies

Processus 4 : Suivi financier et mobilisation des ressources

L'évaluation de la faisabilité financière des plans nationaux pour mettre en œuvre des actions en vue d'améliorer la nutrition est essentielle pour déterminer les besoins de financement. Cette évaluation est basée sur les compétences à suivre les dépenses prévues et réelles pour la nutrition à travers les ministères concernés et les partenaires extérieurs. L'existence de plans avec des actions clairement chiffrées aide les autorités gouvernementales et les principales parties prenantes (par exemple les Nations Unies, les donateurs, le Secteur privé, la Société civile) à aligner et contribuer des ressources aux priorités nationales, à estimer le budget nécessaire à la mise en œuvre et à identifier les déficits de financement.

Marqueur de progrès 4.1 : Chiffrer et évaluer la faisabilité financière du cadre commun de résultats

DÉFINITION	SIGNES POSSIBLES	NOTE FINALE DE LA PLATEFORME	QUELLES ACTIVITÉS / INTERVENTIONS JUSTIFIENT CHAQUE NOTATION ?
Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les gouvernements et toutes les parties prenantes autres dans le pays sont en mesure de fournir des contributions pour le chiffrage des actions spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition, dans tous les secteurs pertinents (les exercices de chiffrage peuvent être réalisés de différentes façons, y compris la réalisation d'une révision des dépenses courantes ou une estimation des coûts unitaires).	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'estimations chiffrées des actions liées à la nutrition [Veuillez fournir la documentation pertinente] Existence de plans chiffrés pour la mise en œuvre de cadre commun de résultats Les groupes d'acteurs ont un aperçu de leurs propres allocations pour les programmes / actions relatifs à la nutrition [Veuillez fournir la documentation pertinente] <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des documents décrivant la méthode de chiffrage et des programmes ou des plans chiffrés</p>	<ul style="list-style-type: none"> 2 	<ul style="list-style-type: none"> Les estimations chiffrées des interventions sont contenues dans le plan d'action du plan national stratégique multisectoriel de nutrition. Malheureusement, ce plan n'est pas encore mis en œuvre par manque des allocations budgétaires du gouvernement. Les partenaires techniques et financiers interviennent avec leurs propres allocations pour exécuter quelques activités.

Marqueur de progrès 4.2 : Assurer un suivi du financement de la nutrition et rédiger des rapports à ce sujet

Ce marqueur de progrès se penche	<ul style="list-style-type: none"> Reporting sur les interventions 	<ul style="list-style-type: none"> 1 	<ul style="list-style-type: none"> Il y a eu une allocation budgétaire que le
----------------------------------	---	---	--

<p>sur la mesure dans laquelle les gouvernements et toutes les autres parties prenantes dans le pays sont en mesure de suivre leurs allocations et dépenses (si disponible) pour des actions spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition dans les secteurs pertinents. Ce marqueur de progrès vise également à déterminer si le suivi financier pour la nutrition fait l'objet de <i>reporting</i> et s'il est disséminé de manière transparente auprès d'autres partenaires de la plateforme multisectorielle, y compris le gouvernement.</p>	<p>spécifiques et contribuant à la nutrition, ventilées par secteur, et sources de financement (ressources internes et externes), y compris</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ les dépenses prévues ○ les allocations courantes ○ et les dépenses récentes (dans les un à deux ans de la période d'allocation identifiée) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de mécanismes, y compris de rapports financiers réguliers, de rapports d'audit indépendants, d'études sur l'efficacité au regard des coûts, consolidation multi-sectorielle des dépenses sectorielles pour la nutrition, et d'autres rapports. <ul style="list-style-type: none"> ○ Existence d'informations financière transparentes et accessibles au public ▪ Audits sociaux, partage de l'information financière entre les membres de la plateforme multisectorielle, mise de l'information financière à la disposition du public. <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves que l'information sur les allocations et dépenses courantes réelles est accessible au public</p>		<p>gouvernement avait attribué au Mouvement SUN-RDC. Mais, ce financement n'a jamais été décaissé pour l'exécution des activités.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les partenaires techniques et financiers exécutent quelques activités avec leurs propres financements sans que la plateforme soit informée à travers un rapport sur les activités et leur financement.
<p>Marqueur de progrès 4.3 : Renforcer et aligner les ressources, et notamment combler les manques de financements</p>			
<p>Ce marqueur de progrès porte spécifiquement sur les compétences des gouvernements et d'autres parties prenantes dans</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'un mécanisme pour identifier les sources financières courantes, la couverture et les déficits de financement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les besoins de financement sont connus à travers les estimations chiffrées des interventions faites par la Banque Mondiale et l'UNICEF.

<p>le pays à identifier les déficits de financement et mobiliser des fonds supplémentaires grâce à une meilleure harmonisation et allocation des budgets, au plaidoyer et à la mise en place de mécanismes spécifiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le gouvernement et les autres parties prenantes dans le pays évaluent les besoins de financement supplémentaires ; l'investissement dans la nutrition est continu ; le plaidoyer pour l'allocation des ressources pour des actions liées à la nutrition est également continu ▪ Augmenter stratégiquement les allocations budgétaires du gouvernement, et mobiliser des ressources internes et externes supplémentaires. <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves d'un mécanisme permettant de combler les déficits de financement</p>		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il était prévu d'organiser la table ronde annuelle de haut niveau avec les bailleurs pour mobiliser des fonds. Mais, cette activité est en veilleuse par manque de financement.
<p>Marqueur de progrès 4.4 : Concrétiser les promesses de financements</p>			
<p>Ce marqueur de progrès examine comment les gouvernements et les autres parties prenantes nationales sont en mesure de transformer les promesses en décaissements. Il inclut la capacité des donateurs à examiner comment leurs décaissements se font en temps opportun et en ligne avec l'exercice budgétaire dans lequel ils ont été programmés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transformer les promesses en décaissements proportionnels et poursuivre la réalisation des engagements externes ▪ Les décaissements pour les engagements des ressources internes et externes sont réalisées à travers : les allocations budgétaires gouvernementales aux organisations responsables de la mise en œuvre des actions liées à la nutrition ; ▪ et les programmes spécifiques réalisés par le gouvernement et/ou d'autres parties prenantes dans le pays. <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les activités de mobilisation des ressources financières n'ont pas été faites. Donc, il n'y a pas de promesses. ▪ Avec le budget qui a été alloué au Mouvement SUN-RDC par le gouvernement, le décaissement n'a pas eu lieu.

	fournir des preuves de décaissements pour les engagements (interne ou externe)		
Marqueur de progrès 4.5 : Assurer la prévisibilité du financement pluriannuel pour soutenir les résultats des mises en œuvre et leurs répercussions sur la nutrition			
<p>Ce marqueur de progrès examine spécifiquement comment les gouvernements et les parties prenantes nationales s'engagent collectivement dans le financement prévisible à long terme pour assurer des résultats et l'impact. Il examine les changements importants tels que le continuum entre le financement humanitaire à court terme et le financement du développement à long terme, la mise en place de mécanismes de financement souples, mais prévisibles et durables et la résolution des déficits de financement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'une stratégie flexible et à long terme de mobilisation des ressources ▪ Réduction coordonnée des déficits de financement grâce à des contributions internes et externes ▪ Contributions nationales flexibles stables et en augmentation ▪ Existence de projections / résolutions financières à long terme / pluriannuelles <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de mécanismes de financement pluriannuels</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La planification faite dans le plan opérationnel est de 2017 à 2025. ▪ Pour le moment, il n'y a pas de stratégie bien définie de mobilisation des ressources à long terme.

QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES liées au système de suivi, d'évaluation, de redevabilité et d'apprentissage (MEAL). Donnez-nous votre point de vue sur les partenariats en SITUATION D'URGENCE :		
<p>Si le pays ou une partie du pays s'est trouvé récemment/se trouve actuellement en situation d'urgence (par exemple : situations de conflit, de catastrophe naturelle ou de crise humanitaire), veuillez décrire le financement des mesures d'atténuation</p>	<p>Existe-t-il des financements clairement identifiés, et comment viennent-ils compléter les financements pour la nutrition ?</p>	<p>Il n'existe pas des financements clairement définis de la part du gouvernement. Au niveau des partenaires, comme il n'y pas d'échange d'informations sur les financements, on ne sait pas s'il existe des financements clairement définis.</p>

Parties	Description/contribution clé de chaque partie prenante au Processus 4
----------------	--

prenantes	
Gouvernement	- Primature et Ministères (budget et finances)
ONU	- UNICEF, WFP, FAO
Donateur	-
Secteur privé	-
OSC	-
Autres	-

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DE PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE (AVRIL 2016 À AVRIL 2017) POUR LE PROCESSUS 4 : Suivi financier et mobilisation des ressources (à savoir les réalisations globales / changements positifs / défis et suggestions clés pour l'amélioration / autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition dans le pays)

- Il n'y a pas eu de suivi financier, ni de mobilisation des ressources financières par manque de financement et non-exécution des actions de mobilisation des ressources.
- Toutefois, du cote des partenaires, il y a eu mobilisation des fonds. Mais, ces informations ne sont pas échangées avec la plateforme.

Annexe 1 : Priorités communes pour 2017-2018

Priorités 2015-2016	Prenez le temps de réfléchir à la réalisation des actions par rapport à vos priorités :
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avez-vous pu répondre aux priorités identifiées au cours de l'exercice d'évaluation conjointe 2016 ? Quelles priorités ont été réalisées ? Quelles priorités ne l'ont pas été ? Qu'est-ce qui a bien fonctionné ? Qu'est-ce qui n'a pas bien fonctionné ? ▪ La plateforme multi-acteurs a-t-elle été en mesure de coordonner les réponses des acteurs dans les champs d'action identifiés comme étant prioritaires pour cette année ? ▪ Si non, avez-vous pu accéder à une aide technique extérieure si besoin ? Qu'est-ce qui a bien fonctionné ? Qu'est-ce qui n'a pas bien fonctionné ? ▪ Avez-vous organisé un événement de haut niveau sur la nutrition ? Si oui, veuillez le décrire de manière détaillée. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ NON. Comme la mise en œuvre du plan d'action n'a pas été faite par manque de financement, aucune priorité n'a été réalisée. ▪ NON. La plateforme coordonne les réponses des acteurs au niveau national à travers les réunions mensuelles de suivi. ▪ Durant cette année, aucun évènement de haut niveau sur la nutrition n'a été organisé.
<p>Maintenant, veuillez décrire en détail vos principales priorités pour 2017-2018.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Veuillez lister vos principales priorités pour l'année à venir, en fournissant des informations détaillées et en précisant si vous prévoyez de faire appel au soutien du système d'assistance du Mouvement SUN (Secrétariat, Comité exécutif, Groupe principal, Coordinateur, réseaux mondiaux du Mouvement SUN, experts) pour y parvenir. ▪ Avez-vous l'intention d'organiser un événement de haut niveau sur la nutrition ? Si oui, veuillez le présenter de manière détaillée. <p>NOS PRINCIPALES PRIORITES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Finalisation du cadre commun des résultats. ✓ Mobilisation des fonds pour le financement du plan d'action du plan national stratégique multisectoriel de nutrition. ✓ Développement et mise en œuvre des stratégies multisectorielles de plaidoyer et de communication pour la nutrition. ✓ Engagement des parlementaires pour le plaidoyer législatif, le suivi budgétaire et la sensibilisation du public sur la nutrition. <p>OUI, on aimerait organiser deux évènements de haut niveau de nutrition.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Forum National Annuel de Nutrition : 2. Table Ronde sur la mobilisation des fonds pour la nutrition : 	

Annexe 2 : Informations sur les participants

N°	Titre	Nom	Organisation
1.	Mr.	Dieudonne Kwete	Primature
2.	Prof.	Dr. Banea Mayambu	Ministère de la Sante Publique
3.	Mr.	Muderhwa Jacques	Ministère de la Sante Publique
4.	Mme	Christine Nepa Nepa	Ministère Enseignement Primaire et Secondaire
5.	Mr.	Paulin Kund Kaboy	Ministère Genre, Famille et Enfant
6.	Mme	Germaine Penelembe	Ministère Affaires sociales et actions humanitaires
7.	Mme	Victorine Milandu Monika	Ministère Affaires sociales et actions humanitaires
8.	Mr.	Lufimpu Jean	Ministère Agriculture
9.	Mr.	Kunzonza Abel	Ministère du Plan
10.	Dr.	Mapatano Ali	Réseau des scientifiques
11.	Mr.	Pythers Balenza	Fédération des Entreprises Congolaises
12.	Mme	Ines Lezama	UNICEF
13.	Dr.	Annie Mitelezi	UNICEF
14.	Mlle	Milca Bora	WFP
15.	Mr.	Patrice Badibanga	PAM
16.	Mme	Guylaine Matindi	FAO
17.	Dr.	Kini Brigitte	OMS

Evaluation Conjointe 2017 de plateforme nationale multi-acteurs

18.	Mr.	Luc Laviolette	World Bank
19.	Mme	Abetty Bilanda	UNDP
20.	Mme	Aimerance Kabena	SUN-Réseau de la Société Civile